

Ministère

de
l'Intérieur.

2.^e Bureau
de Comptabilité
générale.

Sur le compte.

Paris, le 22 juillet 1824. 203

Monsieur, Vous
trouverez jointe à la présente
une expédition de votre premier
compte des recettes et dépenses pour
1823, de l'École plaine sous votre
direction.

Ce compte que je ris
d'approuver définitivement et
pour résultat conforme à celui
présenté par vous même, m'est
encaissé de 349. 39. dont vous
devez vous charger en recette
au compte de 1824.

En m'accusant réception
de ce compte approuvé, je vous prie,
Monsieur, de me faire connaître
par un compte particulier, votre
situation définitive vis-à-vis de M.
Le Prévôt Colonia à raison des
avances qu'il a faites à l'École
de Rome.

a M. Guizot Directeur
de l'École Royale de France à Rome.

Vous devez avoir encaissé aujourd'hui
 mon ordonnance dat. 1^{re} juillet de 1863. 3^{ps}
 qui s'élève aux 60000^{fr}. que vous avez déjà
 touchés, forme les 88630. 3^{ps}. montants de
 la date de votre établissement envers ce banquier.
 Il n'est agité donc plus aujourd'hui que d'une
 faible somme pour le calcul d'intérêts
 jusqu'à jour du paiement définitif.

J'espère trop vous inviter à venir
 à quel que chaque année, ou régler avec M.
 Costonia le compte auquel j'aurais
 donné lieu son entremise pour la réalisation
 des fonds.

Recevez Monsieur,
 l'assurance de ma considération.
 Le Ministre
 Secrétaire d'Etat des Intérieurs.

6. Paris